

Raiffeisen Futura II - Systematic Swiss Bonds I

Le fonds Raiffeisen Futura II - Systematic Swiss Bonds investit dans des obligations d'Etat ou d'entreprises à taux fixe ou à taux variable, libellées en francs suisses et de différentes durées, émises par des débiteurs issus de divers secteurs dans le but de générer une croissance du patrimoine sur le long terme. Il investit de façon quasi indicielle, c.-à-d. qu'il représente aussi fidèlement que possible le marché obligataire suisse.

- Fonds obligataire à gestion quasi indicielle
- Application des critères de durabilité Raiffeisen Futura afin de pondérer davantage les titres durables et d'éviter, autant que possible, les titres non durables (www.raiffeisen.ch/placements-durables)
- Catégorie de parts I (distribution)

- Convient aux investisseurs avec une disposition modérée à prendre des risques
- Catégorie de parts I réservée aux investisseurs qualifiés

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

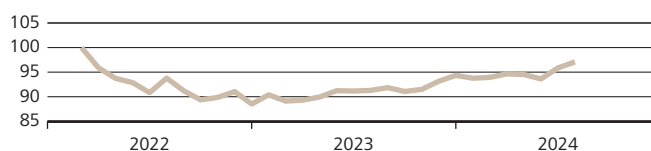
Performance nette (en %)

| CHF | 1 mois | 2024 01.01.-31.07. | 2023 | 2022 01.03.-31.12. | 3 a. p.a. | 5 a. p.a. |
|--------|--------|-----------------------|------|-----------------------|-----------|-----------|
| Fonds | 1.28 | 2.89 | 6.59 | -11.48 | n.a. | n.a. |
| Indice | 1.22 | 2.98 | 7.36 | -10.03 | n.a. | n.a. |

Indice de référence: Swiss Bond Index (SBI) AAA-BBB TR

Evolution de la valeur

Prix d'émission en CHF par part (distribution réinvestie)



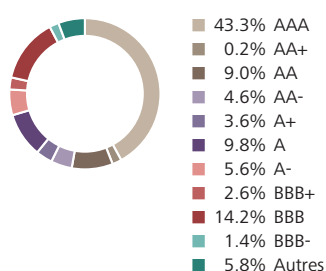
Ces chiffres se réfèrent au passé et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ils ne tiennent pas compte des commissions et frais lors de souscription ou de rachat. Source des données et graphiques (sauf indication contraire): UBS Asset Management.

Données sur le risque

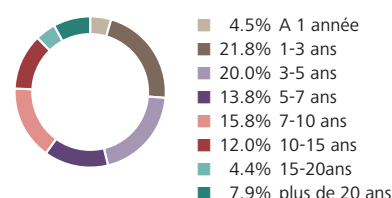
| | |
|--|-------|
| Volatilité* | 3.64% |
| Sharpe Ratio* (Taux sans risque: 1.59%) | 1.27 |
| Tracking Error* | 0.21% |
| Jensen's Alpha* | -0.33 |
| Bêta* | 1.03 |
| Durée modifiée moyenne | 7.27 |
| Rendement à l'échéance | 1.14 |

* annualisée sur 1 an

Qualité des titres



Structure des durées



Données sur le fonds en CHF

| | |
|------------------------------|--|
| Domicile du fonds | Suisse |
| Direction du fonds | UBS Fund Management (Switzerland) AG |
| Gestion du fonds | Raiffeisen Suisse société coopérative |
| Commission de gestion p.a. | 0.16% |
| TER (au 31.03.2024) | 0.18% |
| Prix de lancement | 100.00 |
| Date de lancement | 01.03.2022 |
| Dernière distribution (ex) | 10.07.2024 |
| Distribution | 0.83 |
| Clôture de l'exercice | 31 mars |
| Valeur fiscale au 31.12.2023 | 93.61 |
| N° de val. | 114 426 965 |
| N° ISIN | CH1144269656 |

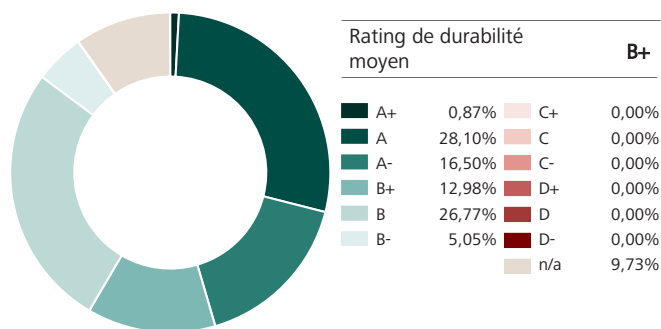
Données actuelles en CHF

| | |
|----------------------------|--------|
| Valeur d'inventaire nette | 95.31 |
| Plus haut 12 derniers mois | 95.31 |
| Plus bas 12 derniers mois | 89.71 |
| Fortune du fonds en mio. | 171.43 |

Positions principales des obligations

| | | |
|--------------------------|----------|------|
| Switzerland-REG-S 1.500% | 30.04.42 | 1.6% |
| Switzerland-REG-S 2.000% | 25.06.64 | 1.5% |
| Switzerland-REG-S 4.000% | 08.04.28 | 1.5% |
| Switzerland-REG-S 4.000% | 06.01.49 | 1.3% |
| Switzerland-REG-S 2.500% | 08.03.36 | 1.2% |
| Switzerland-REG-S 0.500% | 28.06.45 | 1.2% |
| Switzerland-REG-S 1.250% | 27.06.37 | 1.2% |
| Switzerland-REG-S 0.000% | 24.07.39 | 1.0% |
| Switzerland 3.500%-REG-S | 08.04.33 | 1.0% |
| Temenos AG-REG-S 1.500% | 28.11.25 | 0.9% |

Rating de durabilité



Positions ayant les ratings de durabilité les plus élevés

| Désignation | Rating | Pondé ESG ration | ESG Score |
|------------------|--------|------------------|-----------|
| Temenos Group AG | A+ | 0,87 % | 0,81 |
| Switzerland | A | 19,05 % | 0,76 |
| Zürich (Stadt) | A | 1,73 % | 0,76 |

Positions ayant les ratings de durabilité les plus bas

| Désignation | Rating | Pondé ESG ration | ESG Score |
|---------------------------|--------|------------------|-----------|
| Fonplata | B- | 0,57 % | 0,44 |
| Valiant Bank AG | B- | 0,34 % | 0,45 |
| Kommunalkredit Austria AG | B- | 0,54 % | 0,47 |

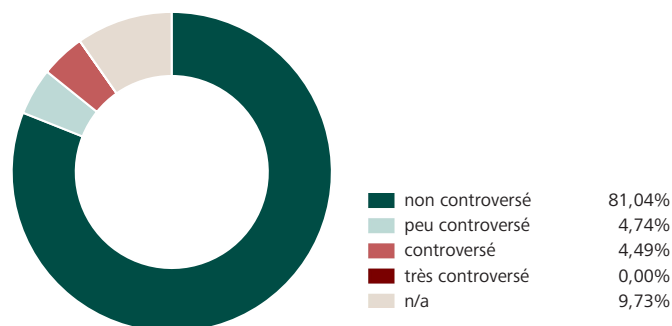
Emissions de gaz à effet de serre

Chiffres clés des émissions de gaz à effet de serre (GES)

| | |
|--|-----------|
| Emissions (total en tCO ₂ eq) | 57'176,80 |
| - Emissions provenant des entreprises (périmètre 1) | 1'539,03 |
| - Emissions achetées par les entreprises (périmètre 2) | 764,51 |
| - Emissions tout au long de la chaîne de création de valeur (périmètre 3) | 54'873,26 |
| Empreinte carbone (tCO ₂ eq / million de CHF investis) | 333,54 |
| Intensité (moyenne pondérée: tCO ₂ eq / million de CHF de chiffre d'affaires) | 521,33 |

Degré de couverture des émissions et de l'empreinte carbone: 52,17%
Degré de couverture de l'intensité: 52,29%

Pratiques controversées



Positions ayant les intensités GES les plus élevées

| Désignation | tCO ₂ eq/mil. de CHF de chiffre d'affaires | Pondération |
|--------------------------|---|-------------|
| Nant de Drance | 2'101,26 | 0,48% |
| Kraftwerke Linth-Limmern | 2'022,86 | 1,35% |
| Grande Dixence | 1'613,27 | 0,06% |

Positions avec les plus graves controverses

| Désignation | Degré de gravité | Pondérat ion | Controversies Overall Score |
|---------------------------------------|------------------|--------------|-----------------------------|
| Credit Agricole next bank (Suisse) SA | controversé | 0,59% | 0,21 |
| BBVA | controversé | 0,13% | 0,18 |
| Commerzbank | controversé | 1,26% | 0,17 |

Objectifs de développement durable (ODD)

Les valeurs figurant ici indiquent l'impact des entreprises du fonds sur les objectifs de développement durable. Pour les entreprises, les différents produits et services sont évalués en fonction de leurs contributions positives et négatives à chacun des 17 objectifs et déclarés en fonction de leur part du chiffre d'affaires. Le degré de couverture est de 52,29%.



Ce rapport ESG est établi par yourSRI, une marque de FE fundinfo (Liechtenstein).

Chiffres clés en matière de durabilité

Degré de couverture

Part des placements pour lesquels des chiffres clés en matière de durabilité sont disponibles. Les chiffres clés en matière de durabilité font référence aux actions, aux obligations et aux placements collectifs qui investissent dans les deux catégories de placement susmentionnées. Pour des raisons méthodologiques, les données sur les émissions de gaz à effet de serre et les objectifs de développement durable ne sont pas déclarées pour les Etats.

Rating de durabilité

Ces ratings évaluent la performance et la pratique d'une entreprise, d'un Etat ou d'un placement collectif par rapport à des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les ratings de durabilité fournissent aux investisseuses et investisseurs un aperçu de l'évaluation de la durabilité d'une entreprise, d'un Etat ou d'un placement collectif à l'heure actuelle. Le meilleur rating de durabilité possible est A+, le plus mauvais est D-. Les investissements dans des placements collectifs sont évalués et présentés comme s'ils étaient gérés directement. Les instruments financiers qui ne peuvent pas être évalués sont déclarés comme n/a.

Emissions de gaz à effet de serre

Indication de la quantité totale de gaz à effet de serre (GES) dont les entreprises investies sont responsables tout au long du processus de fabrication jusqu'à l'utilisation et l'élimination des produits. Ces gaz comprennent notamment le CO₂, mais aussi d'autres gaz qui sont convertis en équivalents CO₂ (CO₂eq) en fonction de leur efficacité. Deux autres chiffres clés sont tirés de cette information:

- Empreinte carbone: indique la quantité totale (en tonnes) des GES générés du patrimoine investi et est normalisé à un million de francs suisses. L'empreinte carbone est un chiffre clé relatif à la protection du climat.
- Intensité: est une mesure d'efficacité qui indique combien d'émissions de GES (en tonnes) sont causées par les entreprises investies afin de générer un chiffre d'affaires d'un million de francs suisses.

Pour des raisons méthodologiques, aucune information ne peut être fournie pour les Etats.

Objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals)

Les ODD représentent 17 objectifs que les Nations Unies ont définis en 2015 et qui sont censés être mis en œuvre d'ici 2030 et agir comme un catalyseur pour le développement durable. Pour les entreprises, les différents produits, services et activités commerciales sont évalués en fonction de leurs contributions positives et négatives à chacun des 17 objectifs et déclarés en fonction de leur part du chiffre d'affaires. Pour des raisons méthodologiques, aucune information ne peut être fournie pour les Etats.

Pratiques controversées

Les pratiques controversées sont des événements causés par des entreprises et des Etats qui ont des effets négatifs sur l'environnement et la société, ou qui présentent des points faibles en matière de gestion d'entreprise. Celles-ci sont évalués en fonction de leur gravité.

Approche de durabilité primaire appliquée

- Exclusions Best in class Intégration ESG
 Engagement Exercice du droit de vote

Approches de durabilité*

Exclusions

Le terme d'exclusions désigne l'exclusion systématique de certains émetteurs d'un portefeuille au motif que leurs activités commerciales ne respectent pas des normes ou des valeurs ou que des risques sont anticipés.

Best in class

L'intégration de facteurs ESG dans le processus d'investissement s'opère par la sélection de titres jugés globalement positifs en comparaison au sein d'un secteur par rapport aux facteurs ESG pris en compte. Cette approche structure le portefeuille de manière à obtenir de meilleurs résultats qu'un groupe de référence en termes de durabilité sur la base de critères contraignants (éviter de mauvais titres par rapport à la concurrence).

Intégration ESG

L'intégration ESG consiste à inclure directement les opportunités ou risques ESG dans l'analyse financière traditionnelle et dans les décisions de placement prises par les gestionnaires d'actifs, sur la base d'un processus systématique et de sources de recherche appropriées.

Engagement

L'engagement fait référence à un dialogue actif avec les directions d'entreprises ou d'autres parties prenantes pertinentes dans le but de les convaincre de tenir compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence.

Exercice du droit de vote

Ce terme désigne le fait que les investisseurs expriment leurs préférences en exerçant activement leurs droits de vote sur la base de principes ou de directives liés à la durabilité. Dans le cas des placements collectifs, la direction du fonds exerce les droits de vote dans l'intérêt des investisseurs.

Informations complémentaires sur les approches de durabilité

Vous trouverez des informations détaillées sur les approches de durabilité sur: www.raiffeisen.ch/placements-durables

* En référence à l'autorégulation AMAS relative à la transparence et à la publication d'informations pour les fortunes collectives se référant à la durabilité du 30 septembre 2022.

Opportunités

- Large diversification: les risques sont bien répartis grâce au mélange d'obligations de différentes durées affichant une qualité de crédit élevée (Investment Grade), provenant d'émetteurs de différents pays et secteurs.
- Durabilité: le fonds répond aux critères de durabilité définis et porte le label Raiffeisen Futura. S'alignant sur un indice sous-jacent, il utilise cependant une approche systématique afin de pondérer plus fortement les titres durables et d'éviter autant que possible les titres non durables.
- Protection de l'investisseur: le fonds étant soumis à la loi sur les placements collectifs, le capital investi a valeur de patrimoine spécial, ce qui vous garantit, en tant qu'investisseur, une protection élevée.

Risques

- Fluctuations de valeurs: des fluctuations de cours liées à l'évolution des marchés, du secteur d'activité et des entreprises ou aux taux d'intérêt ne peuvent être exclues. Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les cours des obligations baissent.
- Risque de crédit: les obligations qui affichent une qualité de crédit inférieure présentent généralement un risque de défaillance plus élevé que celles dont la qualité de crédit est supérieure. Si la solvabilité d'un débiteur est dégradée ou si ce dernier manque à ses obligations, des pertes de cours sont possibles.
- Dérivés: l'utilisation de dérivés lie le fonds à la qualité des contreparties impliquées et à l'évolution des marchés et des instruments de base sous-jacents.
- Valeur des parts: la valeur des parts du fonds peut descendre en deçà du prix auquel vous avez acquis votre part.

Mentions légales

Ce document est destiné à des fins publicitaires et d'information générales et n'est pas adapté à la situation individuelle du destinataire. En l'espèce, il appartient au destinataire d'obtenir les précisions et d'effectuer les examens nécessaires et de recourir à des spécialistes (par ex. conseillers fiscaux, en assurances ou juridiques). «Futura» est utilisé pour désigner les instruments et services financiers durables. Vous trouverez de plus amples informations concernant la thématique «Placements durables avec Raiffeisen» dans la brochure correspondante (disponible sur www.raiffeisen.ch/reglement-futura). Ce document ne constitue ni un conseil en placement, ni une recommandation personnelle, ni une offre, ni une incitation ou un conseil d'achat ou de vente d'instruments financiers. Les fonds mentionnés sont des fonds de droit suisse. Ce document en particulier n'est ni un prospectus, ni une feuille d'information de base au sens des art. 35 et s. ou 58 et s. de la LSFIn. Les conditions complètes ainsi que les informations détaillées sur les risques inhérents aux différents instruments financiers mentionnés, qui sont seules déterminantes, figurent dans les documents de vente juridiquement contraignants respectifs (par exemple le prospectus, le contrat de fonds et la fiche d'informations de base (FIB), accompagnés à chaque fois des rapports annuels et semestriels). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 Saint-Gall («Raiffeisen Suisse») ou sur www.raiffeisen.ch/f/fonds ainsi qu'auprès de la direction du fonds UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 1, 4051 Bâle et auprès de la banque dépositaire UBS Switzerland AG, Zurich. Il est recommandé d'acheter des instruments financiers uniquement après avoir obtenu un conseil personnalisé et étudié les documents de vente juridiquement contraignants ainsi que la brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Toute décision prise sur la base du présent document l'est au seul risque du destinataire. En raison des restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissantes et aux ressortissants d'un Etat dans lequel la distribution des instruments ou des services financiers mentionnés dans le présent document est limitée, ni aux personnes ayant leur siège ou leur domicile dans un tel Etat. Ce document ne doit pas être mis à la disposition ou remis à des personnes US ni être diffusé aux Etats-Unis. Les fonds mentionnés dans le présent document ne peuvent être distribués aux Etats-Unis et ne doivent pas y être proposés, vendus, ou livrés. Les performances indiquées se basent sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer les évolutions présentes ou futures. Les commissions et frais prélevés lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance de fonds. Le présent document contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Par conséquent, ces déclarations ne représentent aucune garantie concernant les performances et évolutions futures. Les risques et incertitudes comprennent notamment ceux décrits dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen (disponible sur <https://report.raiffeisen.ch/fr>). Ce document ne repose pas sur une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» telles que définies par l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas au présent document. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen font tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir la fiabilité des données et contenus présentés. Cependant, elles ne garantissent pas l'actualité, l'exactitude ni l'exhaustivité des informations fournies dans le présent document et déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou dommages (directs, indirects et consécutifs) découlant de la distribution et de l'utilisation du présent document ou de son contenu. Elles ne sauraient par ailleurs être tenues responsables des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Les avis exprimés dans le présent document sont ceux de Raiffeisen Suisse au moment de la rédaction et peuvent changer à tout moment et sans préavis. Raiffeisen Suisse n'est pas tenue d'actualiser le présent document. Toute responsabilité quant aux conséquences fiscales éventuelles est exclue. Il est interdit de reproduire et/ou diffuser le présent document en tout ou partie sans l'autorisation écrite de Raiffeisen Suisse.

Raiffeisen obtient les informations, données, ratings ou matériaux sur la durabilité («Contenus») auprès de divers fournisseurs. En font partie Inrate AG et FE fundinfo (Switzerland) AG ainsi que les entreprises affiliées en conséquence (les «parties ESG»). Les contenus peuvent être protégés par le droit d'auteur par les parties ESG. Toute reproduction ou copie, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de la partie ESG concernée. Bien que les parties ESG considèrent que leurs sources sont fiables, Raiffeisen et les parties ESG n'assument expressément ou tacitement aucune responsabilité ou garantie quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité des contenus. En aucun cas, Raiffeisen et les parties ESG ne pourront être tenus responsables des dommages, coûts, dépenses, honoraires d'avocat ou pertes (y compris la perte de revenus ou de profits et les coûts d'opportunité) liés à l'utilisation du contenu. Les références, ratings ou observations relatifs à un instrument financier particulier ne constituent ni une offre ni une recommandation d'acquiescer, de détenir ou d'aliéner un instrument financier, ne se rapportent pas à l'adéquation d'un instrument financier et ne permettent pas de tirer des conclusions fiables sur l'évolution future de la valeur. Les ratings de durabilité expriment des opinions et non des faits.